

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 février 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

AMENDEMENT

N ° 37

présenté par
Mme de La Raudière, M. Christophe et M. Benoit

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.